

# CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 mars 2024 à 19 heures 00 minutes  
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Quorum : 7

**Présents :**

Mme BAILLARGUET Emilie, M. BERTHAUD Jimmy, Mme FORGEARD Sylvie, Mme MARQUIS Fernande, Mme OUVRART Sandrine, M. SALANON Jean-François, Mme SAVIN Brigitte, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

Mme LAJOUAIS Amanda

**Excusé(s) :**

Mme PAQUET Stéphanie, Mme ROBIER Yvette, Mme ROLLAND Christelle

**Secrétaire de séance :** M. VENEAU Antoine

**Président de séance :** M. SALANON Jean-François

**Approbation du compte-rendu de séance du 20 juillet 2023**

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 20 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Décision :**

Une aide alimentaire de 100 euros a été accordée dans le cadre de la délégation de Monsieur le Président.

**Numéro interne de l'acte : 2024-01**

**Objet : Vote du compte de gestion 2023**

Mr Jean-François SALANON, Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion établi par Mme la Trésorière de la collectivité est conforme à ses écritures.

Le Conseil d'Administration de Plaine-d'Argenson après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui s'établissent ainsi :

**Investissement :**

Dépenses	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	6 675.69 €
	Réalisé :	2 467.69 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	6 675.69 €
	Réalisé :	2 500.00 €

Reste à réaliser : 0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 0.00 €  
Fonctionnement : 32.31 €  
Report fonctionnement 2022 : 4 175.69 €  
Résultat global : 4 208.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-02**

**Objet : Vote du compte administratif 2023**

Monsieur le Président, après avoir remis un exemplaire du compte administratif aux membres de l'assemblée, rappelle que ce document retrace l'exécution du budget du centre communal d'action sociale de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il illustre les actions menées et les services rendus à la population et témoigne de la santé financière du Centre Communal d'Action Sociale.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Karine TEILLET, vice-présidente, élue présidente de séance présente le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Mr Jean-François SALANON, Président.

Elle constate, pour la comptabilité de 2023, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.

Elle arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**Investissement :**

Dépenses	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	6 675.69 €
	Réalisé :	2 467.69 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	6 675.69 €
	Réalisé :	2 500.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 0.00 €  
Fonctionnement : 32.31 €  
Report fonctionnement 2022 : 4 024.68 €  
Résultat global : 4 208.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : Mr SALANON Jean-François

**Numéro interne de l'acte : 2024-03**  
**Objet : Vote du budget 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Monsieur le Président vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024.

**Investissement**

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €

**Fonctionnement**

Dépenses :	5 208.00 €
Recettes :	5 208.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-04**  
**Objet : Demande d'aide pour l'équipement des apprentis**

Monsieur le Président présente deux dossiers de demande d'aide dans le cadre de l'aide pour l'équipement des apprentis.

Après avoir étudié les deux dossiers, le Conseil d'Administration décide d'attribuer le montant :  
- de 182.19 € correspondant à la dépense engagée par l'apprenti,  
- de 200.00 € correspondant au montant plafond de l'aide.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Questions diverses**

Le Conseil d'Administration s'est interrogé de nouveau sur les conditions d'octroi des aides facultatives notamment sur le conditionnement de certaines aux ressources des demandeurs et sur la communication à mettre en œuvre pour mieux faire connaître ces dispositifs peu utilisés par les habitants (en insistant peut-être sur le fait que les dossiers sont instruits de manière anonyme par le CCAS).

Fait à Plaine d'Argenson, le 3 mai 2024

Le secrétaire  
Antoine VENEAU

Le Président,  
Jean-François SALANON